

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Projets de règle sur les opérations financières personnelles et de modifications visant les activités commerciales externes

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur les Projets de règle sur les opérations financières personnelles et de modifications visant les activités commerciales. L'objectif principal des projets consiste à stipuler clairement que toute opération financière personnelle avec des clients, sous réserve de dispenses restreintes, est considérée comme une conduite inappropriée, un conflit d'intérêts et une violation des normes de conduite commerciale générales. L'objectif complémentaire consiste à codifier les attentes actuelles concernant la communication et l'approbation des activités commerciales externes.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2010-05-28 Vol. 7, n° 21).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 26 août 2010, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Bureau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4352
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4352
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : monique.bureau@lautorite.qc.ca